

Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 novembre 2018

L'an deux mil dix huit, le douze novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le sept novembre 2018 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUCOUSSO, Premier Adjoint.

Etaient présents : MM Jean-Claude DUCOUSSO, Patrick TRACHET, Jean-François LAMOTHE Alain LEYDET, Philippe BRIMALDI, Gérard FERAUDET, Fernand ESCALIER, Pierre MEUNIER. Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Nicole FROUIN, Sylvie LAFAGE, Mme Martine CHIVERCHE, Françoise PRIOUR Mme Christine JOUANNO

Etaient absents excusés : MM. Jacques BREILLAT donne pouvoir à M Jean-Claude DUCOUSSO, Jérôme BORNERIE donne pouvoir à M Alain LEYDET, M Jean-Pierre BECHADERGUE donne pouvoir à M Gérard FERAUDET, Mme Aurélie BOULANGER donne procuration à Mme Martine CHIVERCHE, Mme Sophie SEIGUE donne procuration à Josiane ROCHE, Mme Audrey LEYDET donne procuration à Mme Nicole FROUIN, M Eric RICCO donne procuration à Mme Sylvie LAFAGE, Mme Violette BOUTY donne procuration à M Pierre MEUNIER,

Le scrutin a eu lieu, M Patrick TRACHET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

La séance est ouverte à 19h30

M Jean-Claude DUCOUSSO, Premier Adjoint au Maire, signale que M le Maire ne pourra pas assurer la présidence de la séance du Conseil Municipal.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

M Jean-Claude DUCOUSSO propose d'inscrire à l'ordre du jour deux délibérations supplémentaires. Il précise qu'il s'agit d'une délibération relative au Cimetière de Capitourlan, à propos duquel il est proposé d'ôter le caractère exclusif de « champ commun », afin de permettre les inhumations dans des concessions de trente et cinquante ans. Il ajoute que la seconde délibération concerne l'attribution de subventions à deux associations, Plein Centre dans le cadre des animations de fin d'année et la fondation Bergonié dans le cadre des manifestations d'Octobre Rose.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

Z:\CONSEIL MUNICIPAL\2018\12 novembre 2018\PV CM du 12 novembre 2018 projet
définitif.doc

Mairie de Castillon-la-Bataille

M Jean-Claude DUCOUSSO propose de valider le procès verbal de la séance du 28 septembre 2018.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS :

-N° D18-10-35 Exercice du droit de préemption urbain – achat d'un garage 13 rue des Remparts

M Jean-Claude DUCOUSSO signale que cette acquisition vient anticiper le projet de revitalisation de Centre Bourg, et permettra, avec de futures possibles acquisitions, de désenclaver le quartier proche du Presbytère.

-N° D18-10-36 Exercice du droit de préemption urbain – achat d'un immeuble 71 rue Michel Montaigne

M Jean-Claude DUCOUSSO précise que ce bâtiment est destiné à devenir la Maison des Associations. Il indique que ces associations sont logées dans des structures préfabriquées hors d'âge appelées à être déconstruites. M Jean-Claude DUCOUSSO signale que le prix du bâtiment de 680 mètres carrés, sur 2200 mètres carrés est modique, et que celui-ci a fait l'objet d'une inspection au cours de laquelle il a été constaté que les toits, notamment, étaient dans un état satisfaisant, même si il sera nécessaire de réaliser quelques travaux d'adaptation.

-N° D18-10-37 Choix d'une ligne de trésorerie

M Jean-Claude DUCOUSSO indique qu'il a été nécessaire de conclure une ligne de trésorerie pour faire face aux besoins de paiement des travaux de la Maison des Services Au Public. Il précise qu'il s'agit de prendre en charge le décalage entre les dépenses du chantier et la perception des subventions venant financer le projet.

-N°D18-10-29 Attribution du marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'entretien de voirie communale 2018 et 2019

M Jean-Claude DUCOUSSO précise que l'entreprise Eurovia a été retenue.

DELIBERATIONS :

-N°L18-11/38-05/AG Habitat des Possibles

M Jean-Claude DUCOUSSO donne la parole à Mme Florence DELISLE-ERRARD, Présidente de l'association « Habitat des Possibles », qui présente le projet de réalisation d'une étude de faisabilité d'un habitat partagé à Castillon la Bataille.

Elle précise que cet habitat est réalisé à destination des personnes retraitées, et constitué de studios ou F1 indépendants construits dans une grande maison, dotées d'espaces communs partagés par les occupants. Elle indique qu'une réalisation semblable a été accomplie dans la ville de Lestiac-sur-Garonne, et précise que les locataires sont choisis, à Lestiac-sur-Garonne, sur des critères de proximité territoriale, de revenus, et de cooptation, afin d'assurer la bonne entente de tous les occupants.

Mme Florence DELISLE-ERRARD indique qu'une personne salariée par l'association Habitat des Possibles s'occupe des résidents. Elle souligne l'intérêt des habitants de Castillon la Bataille pour le projet. Ceux-ci ont manifesté leur attention en participant à un déjeuner organisé par les résidents de l'établissement de Lestiac-sur-Garonne. M Jean-Claude DUCOUSSO signale que cela matérialise un besoin réel sur le territoire.

Mme Florence DELISLE-ERRARD indique qu'il importe de vaincre l'isolement des personnes âgées.

Mme Françoise PRIOUR signale que l'hébergement dans ce type de projet semble plus intéressant pour les personnes retraitées qu'un hébergement en maison de retraite, et semble convenir aux besoins de la population.

M Fernand ESCALIER demande le montant approximatif d'un loyer dans ce type de structure. Il est indiqué que le loyer est calculé sur la base du prix moyen pratiqué pour le logement locatif sur le territoire, ce qui permet d'envisager un loyer d'environ 400€ mensuel hors charges pour un logement d'environ 35 mètres carrés.

Mme Florence JOST demande pourquoi une infirmière figure dans l'organigramme de l'association et si celle-ci est intéressée au projet.

Mme Florence DELISLE-ERRARD indique que les membres d'Habitat des Possibles sont des personnes de la société civile convaincues de l'utilité du projet.

M Jean-Claude DUCOUSSO présente le plan de financement de l'étude de faisabilité. Il précise que 9.939€ resteraient à la charge de la commune, sur une dépense totale de 40.304€.

Mme Christine JOUANNO demande si des projets semblables d'habitats partagés ont été réalisés, et si ceux-ci se sont révélés viables. M Jean-Claude DUCOUSSO indique que les projets semblables ne s'adressent pas forcément à des personnes retraitées, et prend l'exemple d'une structure créée dans les Pays de la Loire, où un quartier a été conçu pour l'accueil des familles sur un mode intergénérationnel. Mme Christine JOUANNO demande à qui incombe la charge de l'entretien du bâti. Il est répondu que le bailleur reste responsable de l'entretien du bâti, et qu'il s'agit en général d'un bailleur social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation d'une étude de faisabilité pour un habitat partagé pour retraités, et autorise M le Maire à signer tout document relatif à cette étude.**
- Accepte le plan de financement ci-dessus et autorise M le Maire à signer tout document dans le cadre de la recherche de financement.**

-N°L18-11/34-01/RH Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

M Jean-Claude DUCOUSSO précise qu'il s'agit de confier les missions de médecine du travail, aujourd'hui assurées par le SIST du Libournais, au Centre de Gestion de la Gironde. Il indique qu'il s'agit d'une mutualisation réalisée en concomitance avec d'autres organismes, notamment la Communauté de Communes de Castillon / Pujols ; et que cette démarche permet d'envisager des économies importantes, puisqu'en 2017 la ville a dépensé 4719€ au titre de la médecine du travail, et la dépense pourrait s'élever à seulement 1833€ en 2019, pour l'ensemble des quarante sept agents de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de solliciter le Centre de Gestion de la Gironde pour bénéficier de la prestation de médecine professionnelle et préventive qu'il propose aux collectivités ;**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;**
- **De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité ;**

-N°L18-11/35-02/RH Création de poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences

M Jean-Claude DUCOUSSO rappelle que le Conseil Municipal a déjà accepté la création de deux postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence, le premier pour 35 heures hebdomadaires d'une durée de douze mois pour effectuer les missions d'ASVP ; et le second pour 20 heures hebdomadaires d'une durée de 12 mois pour effectuer les missions d'agent d'entretien dans les écoles.

M. Jean-Claude DUCOUSSO propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent d'entretien dans les écoles
- Durée du contrat : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- **Contenu du poste : Agent d'entretien**
- **Durée du contrat : 9 mois**
- **Durée hebdomadaire de travail : 20 heures**
- **Rémunération : SMIC**

PAGE 4

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr

- AUTORISE M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer la convention avec la mission locale et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

-N°L18-11/36-03/FI Décision modificative n°2

M. Jean-Claude DUCOUSSO signale qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder à la modification des inscriptions budgétaires du Budget Primitif pour prendre en compte les modifications apparues au cours de l'exécution budgétaire.

Mme Christine JOUANNO remarque que le montant versé par l'Etat pour compenser l'exercice par la mairie de la confection des passeports biométriques apparaît en augmentation. M Jean-Claude DUCOUSSO signale que le traitement des passeports occupe presque un agent municipal à temps plein. M Jean-François LAMOTHE indique que seulement 5€ par heure est reversé par l'Etat.

Mme Christine JOUANNO demande ce que signifie l'inscription de recettes supplémentaires à l'imputation « 757 – Affermage ». Il est précisé qu'il s'agit de la redevance versée par le délégataire du camping et des gîtes municipaux.

Mme Christine JOUANNO remarque que le montant des dépenses d'investissement dont la réalisation n'était pas prévue lors du vote du Budget Primitif est important. M Jean-Claude DUCOUSSO précise que ce montant est expliqué par deux dépenses plus importantes, les frais annexes à l'acquisition par voie de préemption de la Maison des Associations ; et le dépassement de la prévision pour les travaux de sécurisation de l'école élémentaire. Il ajoute que plusieurs dépenses sont apparues en cours d'années, sans que celles-ci n'aient pu être anticipées.

M Pierre MEUNIER indique que le montant des frais annexes liés à l'acquisition de la Maison des Associations aurait du être anticipé. M Jean-Claude DUCOUSSO indique que la ville n'avait pas au début des négociations eu connaissance de la présence d'un intermédiaire dans l'opération et de ce fait n'avait pas pu anticiper le montant à verser à l'agence immobilière en charge de la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix pour, 5 abstentions, adopte la décision modificative n°2.

-N°L18-11/37-04/FI ; L18-11/40-07/FI, Subvention aux associations

M. Jean-Claude DUCOUSSO signale qu'il a été saisi d'une demande de subvention de l'association « Tennis Club de Castillon Saint Magne ». Il indique que la mairie de Saint Magne de Castillon a décidé de déconstruire ses courts de tennis afin d'agrandir la cantine scolaire. Il signale que les deux courts en quick et le court en terre battue du Tennis Club de Castillon Saint Magne sont vieux et nécessitent un entretien. Il ajoute que la démarche de la commune est, à terme, de construire deux courts de tennis sur le site de la Pelouse, mais qu'en 2019, il n'y aurait pas de court de tennis praticable à Castillon la Bataille si aucune action n'est menée. De plus, il n'apparaît pas possible, pour des raisons de calendrier, de reverser les compétitions sur les courts des villes environnantes. Il propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de

PAGE 5

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr

2000€ à l'association, afin que celle-ci prenne à sa charge la rénovation du court de tennis en terre battue, sans intervention des services municipaux. M Jean-Claude DUCOUSSO souligne le caractère exceptionnel de la subvention.

M. Jean-Claude DUCOUSSO signale par ailleurs que la ville a été saisie d'une demande de subvention exceptionnelle au profit des sinistrés de l'Aude ; et propose de verser 300€ sur le compte bancaire ouvert par l'Association des Petites Villes Françaises auprès de la paierie départementale de l'Aude.

M. Jean-Claude DUCOUSSO signale qu'il a été saisi d'une demande de subvention exceptionnelle de l'association « Plein Centre » dans le cadre de l'organisation des festivités de Noël. Il signale que le montant de l'opération s'établit à 7000€, et que l'association sollicite la ville d'une participation de 2000€.

M. Jean-Claude DUCOUSSO signale qu'il a été saisi d'une demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association « Cercle Esprit 77 » au bénéfice de l'association « Fondation Bergonié » dans le cadre de la campagne de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. Il propose d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Attribue une subvention d'un montant de 2000€ à Plein Centre**
- **Attribue une subvention d'un montant de 300€ à la Fondation Bergonié**
- **Attribue une subvention d'un montant de 2000€ au Tennis Club de Castillon**
- **Attribue une subvention d'un montant de 300€ dans le cadre de la « solidarité communes audoises 2018 »**

N°L18-11/39-06/AG CIMETIERE DE CAPITOURLAN

M. Jean-Claude DUCOUSSO rappelle que le règlement du cimetière approuvé par le Conseil Municipal du 23 janvier 2007, et toujours en vigueur, prévoit dans son article 2 que le Cimetière de Capitourlan est classé en « Champ Commun ». Il constate que des demandes existent pour acquérir des concessions de trente et cinquante ans, et propose de changer le règlement du cimetière pour autoriser ces inhumations. Il ajoute qu'il conviendra de tracer un nouveau plan du cimetière et qu'il sera probablement nécessaire, à l'avenir, de procéder à la reprise de sépultures en état d'abandon manifeste et menaçant ruine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte de modifier l'article 2 « Désignation des cimetières » du Règlement Intérieur du Cimetière de la Ville de Castillon la Bataille et de le rédiger comme suit :

L'ancien cimetière et le nouveau cimetière sont situés tous deux au lieu-dit Gaillardet avec deux entrées distinctes.

Le cimetière de Capitourlan est situé au lieu dit « Capitourlan ».

PAGE 6

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr

QUESTIONS DIVERSES

M Fernand ESCALIER signale qu'il souhaite poser la question qu'il envisageait de poser lors de la séance du 28 septembre. Il indique qu'il a été interpellé au cours de l'été par de nombreux Castillonnais et des touristes qui signalent que la ville est en état d'abandon. Il demande si la ville est en état d'abandon, et comment la municipalité entend résoudre cette situation.

M Jean-Claude DUCOUSSO signale qu'il s'agit tout d'abord de balayer devant sa porte, et qu'il ne faudrait pas écouter certains qui signalent un mauvais état de propreté et qui eux-mêmes ne respectent pas les règles de la vie en communauté.

M Jean-Claude DUCOUSSO indique qu'il souhaite défendre le bilan de la municipalité en matière d'entretien de l'espace public. Il signale que pendant les trois mois d'été, 25 tonnes de déchets ont été ramassées ; et 900 heures de travail ont été consacrées pour l'entretien des espaces verts et des cimetières. Il remercie les élus qui, en appui des services techniques municipaux, ont contribué à l'entretien de l'espace public.

M Jean-Claude DUCOUSSO signale l'existence de changements législatifs récents, tels que l'interdiction des produits phytosanitaires à base de glyphosate. Il relève d'autres problèmes ne relevant pas directement d'une compétence communale, comme le mauvais état de certaines sépultures. Il souligne que 450 heures ont été consacrées au nettoyage de la voirie pendant les trois mois d'été. Il remarque certains accidents par nature imprévisibles, comme l'apparition de trous sur la chaussée de la rue des Fontaines, qui ont nécessités de gros travaux pour réaliser une réparation provisoire. Il rappelle que des contraintes budgétaires existent, et que les travaux doivent être décidés en fonction des capacités financières de la ville. M Jean-Claude DUCOUSSO signale que les travaux de réfection de voirie de la rue des Fontaines et de la rue du Pont sont susceptibles d'être intégrés dans un prochain programme de travaux.

M Jean-Claude DUCOUSSO indique qu'une réflexion est menée pour réformer la circulation automobile sur les quais, afin d'empêcher la circulation des automobilistes en transit.

Il signale que le site des quais de Dordogne est destiné à recevoir une fréquentation de loisirs, par des piétons. Il signale également que lorsqu'une opération de nettoyage est menée, comme cela a été réalisé un samedi matin par la Communauté de Communes, dès le lendemain de nouveaux déchets sont déposés. Il en appelle au respect du bien collectif.

M Jean-Claude DUCOUSSO signale qu'en 2014, la ville de Castillon la Bataille comprenait 40 commerces pour 1000 habitants ; et qu'en 2018 le nombre de commerces s'établit à 37,5 pour 1000 habitants. Il indique qu'en parallèle huit commerces se sont relocalisés à l'intérieur du périmètre communal, et que leurs gérants croient à l'avenir du Centre Bourg. Il remarque que douze commerces et services ouverts en 2014 sont toujours en activités, et souligne que les commerçants peuvent tirer profit d'un bassin de vie de 18.000 habitants qui cherchent des prestations à proximité.

Mme Françoise PRIOUR signale que beaucoup d'habitants ne sont pas inscrit auprès de l'Union des Syndicats pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (USTOM), et que ceux-ci sont par conséquent susceptibles d'abandonner leurs ordures sur la voie publique. M Jean-Claude DUCOUSSO indique que beaucoup d'habitants ne restent que trois ou six mois à Castillon la Bataille, et regrette que la régularisation de leur situation administrative ne leur apparaisse pas comme une priorité.

Mme Christine JOUANNO signale que la ville est peu fleurie. Elle précise que les rosiers récemment plantés sont jolis au printemps, mais que leur fleurissement cesse en été. Elle estime qu'en parallèle du programme de revitalisation, il est nécessaire de changer l'image de la ville. Elle regrette qu'il n'y ait pas de fleurs sur le pont reliant Castillon la Bataille à Mouliets et Villemartin. Elle comprend que les coûts du fleurissement doivent être maîtrisés mais considère qu'un effort doit être effectué.

M Jean-Claude DUCOUSSO indique qu'une démarche de végétalisation à base de plantes persistantes est en voie de réalisation. M Fernand ESCALIER remarque qu'avant des bégonias et des géraniums étaient plantés, mais admet que l'entretien de ces fleurs est plus contraignant.

M Jean-Claude DUCOUSSO suggère de créer une commission « fleurs » chargée d'élaborer un programme de fleurissement.

Mme Florence JOST souligne l'engagement de M Jean-Claude DUCOUSSO dans l'entretien de l'espace public.

La séance est levée à 21h30.